

**Nouvelle organisation :** A partir de 2014, le CNFPT déploie une Offre de formation Nationale Harmonisée qui permet d'offrir aux agents des préparations aux concours et examens professionnels identiques sur tout le territoire.

## MON PROJET, MA PRÉPARATION, MA CARRIÈRE...

La préparation concours ou examen que vous avez choisie s'inscrit dans un projet professionnel : le vôtre. Soyez acteur de votre formation :

### ✓ Avant de m'engager, je fais le point sur mon projet

• J'ai vérifié :

- les conditions d'accès et les dates de concours ou examen professionnel auprès du centre de gestion organisateur\*.
- l'adéquation de mon niveau avec les capacités attendues lors des épreuves.

#### A noter !

La nomination après la réussite aux épreuves n'est pas une obligation de votre collectivité. Vérifiez ensemble les perspectives d'évolution.

### ✓ Je m'inscris à la préparation concours ou examen

• Je télécharge et complète le bulletin d'inscription à la préparation envisagée (dûment validé par votre collectivité) qui sera mis en ligne sur

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) - rubrique SE FORMER / Préparation concours et examens  
Se géolocaliser en Picardie

Le bulletin d'inscription et la demande de dispense sont à retourner au CNFPT Picardie avant le 29 août 2014 ou le 31 janvier 2015 au CNFPT Picardie, CNFPT Picardie, 16 square Frian les 4 chênes CS 41110 - 80000 Amiens

- La signature du bulletin d'inscription vaut validation des engagements formalisés dans le règlement disponible sur notre site internet.

Vous avez déjà réussi les tests de positionnement pour la préparation au concours que vous souhaitez suivre :

- Complétez la demande de dispense téléchargeable sur notre site
- Imprimez-la et joignez la à votre nouveau bulletin d'inscription accompagné d'une copie des résultats de tests (attention la validité des tests est limitée à deux ans)

## LES ÉTAPES DU DISPOSITIF



## JE M'INVESTIS !

N'hésitez pas à utiliser les outils mis à votre disposition. Vos chances de succès aux épreuves dépendront de votre investissement personnel tout au long de votre préparation !

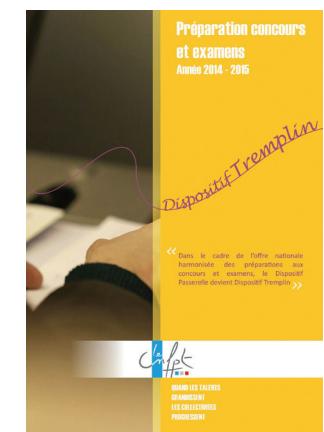
**L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen.** Retrouvez les conditions d'accès, les dates, le détail des épreuves auprès des établissements organisateurs\*.

- Un service documentation est à votre disposition à la délégation Picardie : annales, ouvrages, sujets corrigés, épreuves des années précédentes et des dossiers de presse sur l'actualité.
- Le site [www.wikiterritorial.cnfpt.fr](http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr) propose des ressources pertinentes et actualisées, un espace d'échanges et de partage.
- En cas d'absence, je préviens ma collectivité. Celle-ci se chargera d'en avertir le CNFPT.

Rappel : les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement ne sont pas pris en charge par le CNFPT pour l'ensemble des préparations concours et examens.

## DISPOSITIF «TREMPLIN» NOUVEAUTÉS

La délibération n° 2014/015 du 19 février 2014 modifie la participation financière des collectivités territoriales aux actions de formations tremplins et précise que les formations de remise à niveau pour toutes les catégories d'agent relèvent du régime de la formation continue. Le CNFPT participe ainsi aux frais de déplacement des stagiaires.



## LES TARIFS DU DISPOSITIF

Dispositif Tremplin	Tarifs applicables au 20 février 2014 Coût par jour / Agent
Remises à niveau pour concours de Catégorie C	20 jours mutualisés sur 2 ans 50€ à partir du 21e jour
Remises à niveau pour concours de catégories A et B	10 jours mutualisés sur 2 ans 50€ à partir du 11e jour

\* Retrouvez les listes des préparations ouvertes à l'inscription pour ces deux périodes sur [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

#### \* RÉSULTATS DES TESTS

L'agent est destinataire de ses notes et du positionnement préconisé (soit dispositif tremplin, soit accès à la préparation concours). La collectivité est uniquement informée du positionnement de l'agent, les notes ne sont pas transmises.



Dans cette pochette  
je conserve :

mes convocations

mes plannings de  
formation

mes attestations

...

## Vos contacts

Les interlocuteurs de la délégation Picardie du CNFPT vous renseignent sur les dispositifs préparation concours ou examens.

### Conseillères formation

Claire LAVERNHE • Virginie SCHIPMAN

Assistante formation  
Virginie DELPLANQUE  
[virginie.delplanque@cnfpt.fr](mailto:virginie.delplanque@cnfpt.fr)  
03.22.33.86.33

### Secrétaires formation

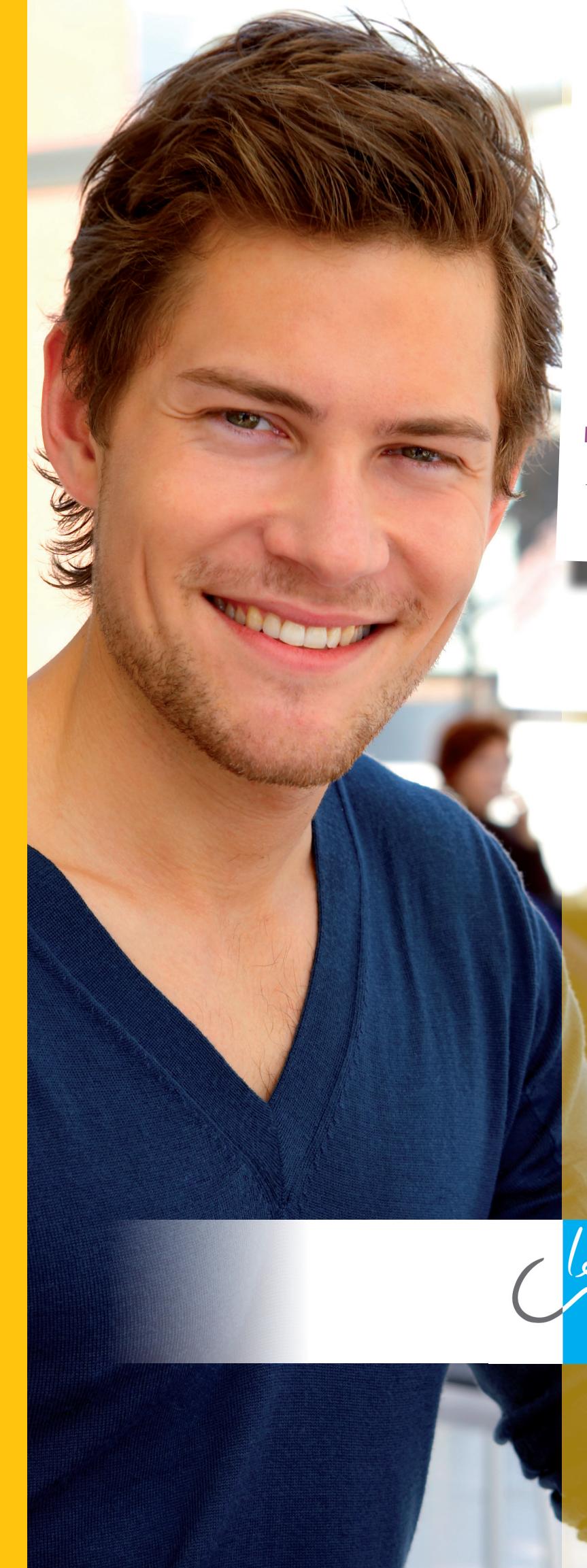
Noémie SAGUEZ  
[noemie.saguez@cnfpt.fr](mailto:noemie.saguez@cnfpt.fr)  
03.22.33.78.54

Christine LEVERT  
[christine.levert@cnfpt.fr](mailto:christine.levert@cnfpt.fr)  
03.22.33.78.29

---

CNFPT Picardie  
16 Square Friant les quatre chênes  
CS 41 110 • 80011 AMIENS CEDEX 01  
tél. 03 22 33 78 20  
fax : 03 22 33 78 22  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

---



Ce dossier appartient à :

Concours ou Examen préparé :

Dates de retrait de dossier d'inscription au concours ou à l'examen auprès du Centre de gestion \* :

Dates des épreuves :

# Préparation concours examens 2015

\* Les inscriptions aux concours et examens des catégories A+ s'effectuent auprès du CNFPT téléchargeables sur notre site internet



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

Les concours et examens organisés par les Centres départementaux de gestion*	et des bibliothèques)	<a href="http://www.cnfpt.fr">www.cnfpt.fr</a>
<hr/>		
Les concours et examens de catégorie A + (Administrateur, Ingénieur en chef, conservateur du patrimoine)	Les concours et examens de catégorie A, B et C	et des bibliothèques)
CDG de L'aisne	CDG de l'Oise	CDG de Somme
<a href="http://www.cdg02.fr">www.cdg02.fr</a>	<a href="http://www.cdg60.fr">www.cdg60.fr</a>	<a href="http://www.cdg80.fr">www.cdg80.fr</a>
03 23 52 01 52	03 44 60 22 60	03 22 91 05 19